

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE  
ENTOURANT LE PROJET DE PLAN DE CONSERVATION  
DU SITE PATRIMONIAL DE SILLERY**

PAR ETIENNE BOUDREAU-SAUVAGEAU, LÉVIS

## **MÉMOIRE PRÉSENTÉ DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE ENTOURANT LE PROJET DE PLAN DE CONSERVATION DU SITE PATRIMONIAL DE SILLERY**

**PAR ETIENNE BOUDREAU-SAUVAGEAU, LÉVIS**

C'est en tant que résidant de la grande région de Québec et pour des raisons professionnelles, que je m'intéresse au projet de plan de conservation du site patrimonial de Sillery. Je profite des consultations publiques organisées par le Conseil du patrimoine culturel du Québec, à la demande du ministre de la Culture et des Communications, et de l'opportunité qui est donnée aux citoyens de s'exprimer pour vous faire connaître mon point de vue. Je crois d'autant plus important de contribuer à ce moment-ci puisque le plan de conservation qui résultera de ce processus consultatif tracera la voie aux plans de conservation à venir pour les autres sites dits « patrimoniaux ».

Ayant un intérêt certain pour les questions liées à la densification des centres urbains et étant résident du secteur de l'anse Benson à Lévis, un site à mes yeux non pas moins historique que celui de Sillery, je partage les appréhensions citoyennes liées au développement et à la densification prônée par les villes de Québec et de Lévis. J'ai pris connaissance du Cadre de gestion publié par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) en 2010, ainsi que du projet de plan de conservation rendu public au mois de février, avant d'assister à la séance d'information du 20 février ainsi qu'aux ateliers des 27 et 28 février derniers. J'ai également pris connaissance du seul projet de développement sur lequel il est possible d'avoir des informations affectant le site patrimonial de Sillery. Ce projet, vous n'êtes pas sans le savoir, a été présenté publiquement par l'architecte Pierre Martin et le promoteur Marc Simard avant le début de la consultation publique. Le projet du Domaine Sous les Bois cadre en tout point avec les orientations générales et particulières du projet de plan de conservation et avec les objectifs qui les sous-tendent. Il répond également aux six critères énoncés dans le Cadre de gestion. L'empreinte au sol des nouvelles constructions est minime en proportion à l'envergure du site. Le gabarit des bâtiments projetés permet de préserver la dominance du clocher de l'Église Saint-Michel et n'excède pas le couvert végétal. Ce projet va même au-delà des attentes présentées dans le PPU citoyen réalisé par la Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery en proposant plus d'espaces verts, en ayant cédé au domaine public une bande de terrain au sommet de la falaise et en offrant l'opportunité aux instances publiques de préserver pour le bénéfice des promeneurs et cyclistes le boisé situé à l'entrée du domaine Benmore.

Ce projet de développement dit « intelligent », il fallait s'y attendre, est la cible de tous les partisans du « statu quo » comme ont pu le constater les gens du Conseil du patrimoine culturel du Québec présents à la consultation. J'ai toutefois beaucoup apprécié l'attitude, et je salue l'approche et les propos tenus par les représentants du ministère de la Culture et des Communications (MCC) lors des rencontres qui se sont tenues. Je m'inquiète toutefois de voir le ministre reculé sous la pression de quelques petits groupes organisés qui occupent toutes les tribunes. Je constate que ces gens ont été pris de cours. Ils croyaient que les critères énoncés dans le Cadre de gestion qu'ils ont applaudi empêcherait toutes nouvelles constructions sur les terrains du domaine Benmore et la portion de l'ancienne propriété des sœurs de Jésus-Marie acquise par le groupe de M. Marc Simard. À la lumière des propos qu'ils ont tenus lors des premières étapes de la présente consultation publique, il m'apparaît clair qu'il s'agit là, encore une fois, de leur seul et unique objectif et il ne semble malheureusement

pas y avoir place au dialogue et au sens commun. Ils sont incapables de reconnaître les efforts faits par le promoteur dans ce dossier.

Pour m'a part, je ne suis pas contre l'idée de préserver de grands espaces verts. Toutefois, je n'adhère pas à l'approche et aux façons de faire du MCC. En limitant le développement aux édifices déjà existants sur les grands domaines de Sillery, en empêchant la constructions de nouveaux bâtiments dans les espaces déboisés ou boisés, à l'avant ou à l'arrière (parterre) des anciennes villas et couvents et en admettant ne pas avoir l'intention, peu importe que ce soit faute de moyen, de se porter acquéreur de ces espaces, le gouvernement du Québec opère ce qui semble avoir toute l'apparence d'une expropriation déguisée.

En ce qui a trait au projet de plan de conservation lui-même, je tiens à soulever deux points. Dans un premier temps, je déplore le fait que les énoncés des orientations soient tellement vagues qu'ils ne puissent avoir aucune valeur opératoire comme c'est le cas également avec les prescriptions que contiennent les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) mis de l'avant par les villes. Cette approche, qui vise à permettre une évaluation plus souple des projets à partir de critères plutôt que de normes, prétend favoriser la recherche de solutions novatrices dans un échange ouvert entre la municipalité et les promoteurs, et ne peut que mener à des iniquités basé sur des jugements de valeurs et à des abus de pouvoir discrétionnaires.

Dans un deuxième temps, je ne m'explique pas que les importantes recherches effectuées au cours des vingt-cinq dernières années, et qui ont données naissances à la discipline du design urbain, ne semblent pas avoir été prises en compte dans l'élaboration du plan de conservation, à la lueur des informations contenues dans la bibliographie. Dans l'élaboration d'un outil destiné à contrôler les transformations, et l'encadrement des projets d'intervention dans un arrondissement historique, et ayant autant d'impact sur des propriétés privées, il m'apparaît indispensable et tout à fait justifié de ne pas se priver de consulter et de recourir aux services des personnes les plus expertes.

En conclusion, je souhaite exprimer ma profonde inquiétude de voir le développement de Sillery compromis par la culture du « statu quo ». Je salue la volonté du MCC de vouloir baliser le développement d'un arrondissement riche en histoire. Il faut permettre aujourd'hui aux professionnels des disciplines du projet (urbanistes, architectes, designer urbain, etc) de travailler à enrichir le patrimoine de demain.

Étienne Boudreault-Sauvageau  
Architecte

Le 14 mars 2013